

AFFAIRE N° 28.

OBJET : ACQUISITION DE QUATRE AUTOBUS

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Compte tenu des difficultés importantes rencontrées par la STUD dans la gestion de son réseau de transport en commun, et de ses ressources insuffisantes pour lui permettre de renouveler son matériel, la Municipalité de Saint-Denis, après avis de la Commission de Contrôle des Concessions, envisage d'acquérir quatre autobus de 50 places qui seraient mis à la disposition de la société.

Une consultation d'entreprises a été lancée à cet effet auprès des fournisseurs de la place.

L'opération évaluée à 1 060 000 F sera financée, par un prêt spécial de la Direction des Transports Terrestres, d'un montant de 448 000 F et par un emprunt complémentaire à contracter auprès de la C.D.C. d'un montant de 612 000 F.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'approuver l'acquisition de ce matériel et

- de m'autoriser à solliciter de la Direction des Transports Terrestres un prêt spécial de 448 000 F ;
- de m'autoriser à passer un marché avec le fournisseur qui aura présenté l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vc - St Denis le 16 Janvier 1980  
P/Le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Patrice Uagane  
Paul Copie certifiée conforme  
Le chef de Bureau délégué  
J. Lacoste